

ANNEXE II

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

A. Déclaration canadienne (29 septembre 1947)

TRAVAIL DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Je veux indiquer brièvement quelles mesures le Gouvernement canadien a prises à l'égard d'un certain nombre de questions mentionnées dans le rapport du Conseil économique et social et qui ont été soulevées au cours du présent débat.

A la dernière réunion de l'Assemblée, la délégation du Canada a vigoureusement soutenu qu'il fallait, à titre d'obligation internationale, continuer à dispenser des secours aux régions dévastées par la guerre. Le Canada a donc participé aux travaux du Comité technique créé pour déterminer l'étendue des besoins, et a participé officieusement aux réunions convoquées par le Secrétariat pour examiner les données récentes du problème. Finalement, le Gouvernement canadien a pris la décision d'affecter 20 millions de dollars à la distribution d'approvisionnements dans les pays nécessiteux. Sur cette somme, 5 millions de dollars sont destinés au Fonds international de secours à l'enfance, et je suis heureux de pouvoir dire que des approvisionnements en lait, poisson et autres denrées ont déjà été fournis aux administrateurs de ce Fonds. D'autres envois canadiens sont en route vers l'Italie, l'Autriche et la Grèce. Le montant prévu n'ayant pas encore été utilisé dans son intégrité, le Gouvernement canadien cherche maintenant de quelles autres manières il pourra secourir les peuples nécessiteux. Si l'on excepte le Fonds international de secours à l'enfance, il n'existe pas d'organisation internationale pour distribuer ces secours; il nous a donc été difficile, dans tous les cas, d'en opérer la distribution d'une manière aussi expéditive et aussi satisfaisante que nous l'aurions voulu. Nous sommes heureux, cependant, de pouvoir annoncer que nous avons pu répondre à l'appel de l'an dernier en apportant aux secours internationaux une nouvelle contribution de 20 millions de dollars en produits canadiens.

Nous avons de même fait notre part en vue de régler le problème des réfugiés. Le Canada est le premier État qui ait signé la constitution de l'Organisation internationale des réfugiés. Depuis, le Parlement canadien a ratifié cette signature et autorisé une affectation d'environ 5 millions et demi de dollars qui représente notre contribution à l'Organisation. Nous avons en outre pris des mesures positives en vue de trouver de nouveaux foyers aux protégés de cette Organisation. Au cours des débats, il a été question du mouvement de travailleurs à destination du Canada. A ce